

Vous prévoyez embaucher un étudiant ou une étudiante dans la MRC du Haut-Saint-François cet été? Le programme Desjardins – Jeunes au travail peut vous aider !

Présentation du projet et de ses objectifs

Desjardins – Jeunes au travail est un programme permettant de faire vivre une **première expérience de travail** à des **étudiants** de 14 à 17 ans habitant la MRC. Par celui-ci, les Caisses Desjardins du Haut-Saint-François et le Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François (CJE) désirent :

- ✦ Créer des emplois d'été pour les jeunes
- ✦ Développer leur sentiment d'appartenance à la MRC
- ✦ Développer l'employabilité des jeunes (ex : attitudes en emploi)
- ✦ Favoriser le soutien aux petites et moyennes entreprises en leur offrant **une subvention salariale** pour permettre la création d'un nouvel emploi d'été dans leur entreprise. Cette subvention salariale couvre la moitié du salaire minimum (soit 4,75 \$ de l'heure) pour une durée de 6 semaines à raison de 30 h de travail par semaine pour un total de 180 heures.

Pour soumettre la candidature de votre entreprise

Nous acceptons les candidatures des employeurs **jusqu'au 1er avril 2011**. Les dossiers seront analysés et une décision finale quant à l'attribution des subventions sera rendue trois semaines plus tard.

Déroulement

Une fois les employeurs sélectionnés, le Carrefour jeunesse-emploi prendra en charge le déroulement du projet. Nous effectuerons la promotion du projet Desjardins – Jeunes au travail et des emplois y étant associés auprès des étudiants. Tous les étudiants désirant postuler pour un emploi disponible dans le cadre de Desjardins – Jeunes au travail devront obligatoirement suivre tout le processus lié à ce projet :

- ✦ Nous rédigerons avec eux leur curriculum vitae
- ✦ Nous leur donnerons une formation préparatoire (entrevue, attitudes en emploi, etc.)

Notes importantes :

- ✦ L'employeur ne peut présélectionner un étudiant pour le poste qu'il offre dans le cadre du projet. Chacun des étudiants participant au projet Desjardins – Jeunes au travail doit avoir une chance égale d'obtenir un emploi.
- ✦ De ce fait, un employeur ne peut présélectionner un membre de sa famille pour le poste qu'il offre dans le cadre du projet.

Le CJE recueillera les curriculum vitae et les remettra à l'employeur **à la fin du mois de mai seulement**. Celui-ci devra alors faire son propre processus de sélection. Il devra étudier les CV remis par le CJE et en retenir quelques-uns. Nous exigeons que l'employeur reçoive en entrevue un minimum de 3 jeunes parmi ceux dont il aura reçu le CV.

La période déterminée pour le travail des étudiants est établie **entre le 4 juillet et le 13 août 2011**. Il est possible de demander une dérogation, mais une négociation sera alors nécessaire avec le Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François.

Pour de plus amples formations ou pour obtenir le formulaire d'inscription, veuillez contacter :

Véronique Labbé
Conseillère en emploi
Tél. 819 832-1513
Courriel : veronique.l@cjehsf.qc.ca